



Reglamento de la Prueba
Real Federación Española de Ciclismo
Consejo de Ciclismo Profesional

Règlements de l'Épreuve
Royale Fédération Espagnole de Cyclisme
Conseil du Cyclisme Professionnel





Royale Fédération Espagnole de Cyclisme Conseil du Cyclisme Professionnel



Entité:	Club Ciclista Logroñés	Licence R.F.E.C. n°:	G-26044149
Adresse Sociale:	Paseo Francisco Sáenz Porres, 1-3 Bajo		
Téléphone/s:	941-246591	Fax:	941-257849
E-mail:	info@clubciclistalogrones.es		
Dénomination de l'épreuve:	50ª Vuelta Ciclista a La Rioja		
Categorie:	ELITE UCI	Classé:	1.1
Date de célébration:	25/04/2010		
Directeur Exécutif:	Félix Francisco Iglesias del Valle		
*Resp. Sécurité Routière:	Francisco Javier Borges Noriega		

L'épreuve se déroulera entre les villes et avec les kilomètres suivants:

Jour:	25/04/2010	De:	Logroño	A:	Logroño	Kms.	199,500 Kms.
-------	------------	-----	---------	----	---------	------	--------------

COUREURS ET ÉQUIPES

Nombre des coureurs par équipe:	8	Catégorie des équipes:	UCI Pro Teams - Continentales Profesionales UCI – Continentales UCI – Equipes Nacionales
Nombre des techniques par équipe:	5	Nombre des voitures suiveuses:	1

CLASSEMENTS

1 ^{ère} Classement Général Individuel au Temps	1 ^{ère} Classement Général de la Combinée
2 ^{ème} Classement Général Individuel au Temps	1 ^{ère} Classement Général des "Metas Volantes"
3 ^{ème} Classement Général Individuel au Temps	1 ^{ère} Classement Général des "Sprints Especiales"
1 ^{ère} Classement Général par Equipes	1 ^{ère} Classement Général des Moins-23
1 ^{ère} Classement Général du Meilleur Grimpeur	

Les amendes seront les établies par l'UCI - Les prix seront au moins les établies par l'UCI

INSCRIPTIONS/REUNIONS. Lieu:

Médias:	Palais du Sports de La Rioja	Date:	24/04/2010	Heure:	18:00
Radio Tour:	Palais du Sports de La Rioja	Date:	24/04/2010	Heure:	18:00
Inscription Officielle:	Palais du Sports de La Rioja	Date:	24/04/2010	Heure:	18:30
Collège des Commissaires:	Palais du Sports de La Rioja	Date:	24/04/2010	Heure:	19:30
Directeurs sportifs:	Palais du Sports de La Rioja	Date:	24/04/2010	Heure:	20:00

Cette épreuve sera résolue conformément aux Règlements de l'UCI en vigueur.

On devra donner acte, ci-joint à ce formulaire information relative:

- Dispositions particuliers de l'épreuve, les mesures de signalisation et les dispositifs de sécurité (annexe II R.D. 1428/2003, Règlement Général de Circulation)
- Instance pour la D.G.T. (seulement en cas que l'épreuve se déroule par plusieurs autonomies)
- Parcours et Profiles
- Copie de l'assurance suite à l'article 1.2.034 du Règlement UCI et les Royal Décret : R.D. 7/2001 et R.D. 849/1993
- Pièce de paiement des obligations financières de la RFEC
- Prix des différents classements

*** Avis : la personne étant responsable de la sécurité routière devra être dans la possession du permis de conduire dans la force**





RÈGLEMENT PARTICULIER

Article 1. ORGANISATION.

L'épreuve 50ème Vuelta Ciclista a La Rioja est organisée par Club Ciclista Logroñés porteuse de la licence G-26044149 et adresse Paseo de Francisco Sáenz Porres, 1-3, Bajo, 26009 Logroño (La Rioja), en accord avec le Règlement du Sport Cycliste de la U.C.I., et les suivantes dispositions particuliers dûment approuvées et autorisées par le Conseil du Cyclisme Professionnel de la Royale Fédération Espagnole de Cyclisme. Elle se dispute du 25 avril 2010.

Article 2. TYPE D'ÉPREUVE.

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories Hommes Elite et Moins-23. Elle est inscrite au calendrier U.C.I. Europe Tour. L'épreuve est classée en classe ME 1.1. Conformément au règlement U.C.I., elle attribue les points suivants: 80, 56, 32, 24, 20, 16, 12, 8, 7, 6, 5 et 3 points aux 12 premiers coureurs du classement général final. Pour le classement U.C.I. Continental Hommes Elite.

Article 3. PARTICIPATION.

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement U.C.I., l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes: U.C.I. Pro Tour, Equipes Continentales Professionnelles U.C.I., Equipes Continentales U.C.I. et Equipes Nationales.

Conformément à l'article 2.2.003 du règlement U.C.I., le nombre de coureurs par équipe est de minimum cinq et de maximum huit coureurs.

Article 4. PERMANENCE.

La permanence de départ se tient, le 24 avril 2010 de 10:00 à 13:30 heures et de 16:30 à 21:00 heures, dans le Palais du Sports de La Rioja (Avda. de Moncalvillo, 2), 26006, Logroño (La Rioja).

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence de 18:30 à 19:45 le 24 avril 2010.

La réunion du Collège des Commissaires se fait à la permanence à 19:30 heures le 24 avril 2010.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement U.C.I., en présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée à 20:00 heures à la permanence.

La réunion des media, motos signaleurs et police selon l'article du règlement U.C.I. 1.2.087 en présence du Collège du Commissaires aura lieu à 18:00 heures à la permanence.

Article 5. RADIO-TOUR.

Les informations courses sont émises sur la fréquence 151,700 kHz.

Article 6. ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE.

Le service d'assistance technique neutre est assuré par le Shimano Macario.

Le service est assuré au moyen de trois véhicules d'assistance neutres suffisamment équipés et un véhicule balai..

Article 7. DELAIS D'ARRIVÉE.

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 5% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

Article 8. CLASSEMENTS.

GÉNÉRAL INDIVIDUEL AU TEMPS

(art. 2.3.037 règlement U.C.I.).

Le classement sera toujours établi selon l'ordre de passage sur la ligne d'arrivée.

GÉNÉRAL PAR ÉQUIPES

(art. 2.3.044 règlement U.C.I.). Il s'obtiendra en additionnant les trois meilleurs temps individuels de chaque équipe, étant le mieux classée ce qui totalisera le moindre du temps. En cas d'égalité, on départagera en tenant compte l'addition des places obtenues par les trois premiers coureurs. En cas de nouvelle égalité sera favorisée l'équipe dont le premier coureur aura obtenu la meilleure place au Classement Général Individuel au Temps.

GÉNÉRAL DU MEILLEUR GRIMPEUR

(art. 2.6.017 règlement U.C.I.). Il s'obtiendra en additionnant les points obtenus par chaque coureur dans les sommets des cols et côtes, étant le mieux classé celui qui obtiendra un plus grand nombre de points. En cas d'égalité, on départagera en tenant compte la meilleure place au Classement Général Individuel au Temps.

PONCTUATIONS:

Place	Hors Catégorie	1 ^{re} Catégorie	2 ^{me} Catégorie	3 ^{me} Catégorie
1 ^{er}	30 points	16 points	10 points	6 points
2 ^{ème}	25 points	12 points	7 points	4 points
3 ^{ème}	20 points	10 points	5 points	2 points
4 ^{ème}	16 points	8 points	3 points	1 points
5 ^{ème}	12 points	6 points	2 points	
6 ^{ème}	10 points	4 points	1 points	
7 ^{ème}	8 points	3 points		
8 ^{ème}	6 points	2 points		
9 ^{ème}	4 points	1 points		
10 ^{ème}	3 points			
11 ^{ème}	2 points			
12 ^{ème}	1 points			

GÉNÉRAL DES "METAS VOLANTES" / GÉNÉRAL DES "SPRINTS ESPECIALES" (art. 2.6.018 règlement U.C.I.).

Il s'obtiendra en additionnant les points obtenus par chaque coureur aux lieux signalés, le vainqueur étant celui qui obtienne le plus grand nombre des points. En cas d'égalité, on départagera en tenant compte la meilleure place au Classement Général Individuel au Temps.

Ponctuation des endroits signalés:

Place	Points
1 ^{ère}	3 points
2 ^{ème}	2 points
3 ^{ème}	1 points



GÉNÉRAL DES "COMBINÉE"

(art. 2.6.018 règlement U.C.I.). Il s'obtiendra en additionnant les places obtenus par chaque coureur aux classements Général Individuel par Temps, le classement Général du Meilleur Grimpeur et le classement Général Individuel des Metas Volantes. Le vainqueur étant celui qui obtienne le moins des points. En cas d'égalité, on départagera en tenant compte la meilleure place au Classement Général Individuel au Temps.

Article 9. PRIX.

Les prix suivants sont attribués: Voir annexe 1.
Le total général prix distribués à l'occasion de la preuve sont de 14.477 €.

Barème des prix. 50 VUELTA CICLISTA A LA RIOJA

CLASIFICACIONN GÉNÉRAL INDIVIDUEL		
1 ^o	5.785,00	EUR.
2 ^o	2.895,00	EUR.
3 ^o	1.445,00	EUR.
4 ^o	715,00	EUR.
5 ^o	580,00	EUR.
6 ^o	433,00	EUR.
7 ^o	433,00	EUR.
8 ^o	287,00	EUR.
9 ^o	287,00	EUR.
10 ^o	147,00	EUR.
11 ^o	147,00	EUR.
12 ^o	147,00	EUR.
13 ^o	147,00	EUR.
14 ^o	147,00	EUR.
15 ^o	147,00	EUR.
16 ^o	147,00	EUR.
17 ^o	147,00	EUR.
18 ^o	147,00	EUR.
19 ^o	147,00	EUR.
20 ^o	147,00	EUR.
TOTAL	14.477,00	EUR.

Article 10. ANTIDOPAGE.

Le règlement antidopage U.C.I. s'appliquera intègrement pour cette course. Dans tous les points où elle est applicable on tiendra compte des normes espagnoles antidopage, en plus des normes antidoping fixées par l'U.C.I.
En zone d'arrivée, s'installera une unité mobile pour effectuer les dits services.

Article 11. PROTOCOLE.

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement U.C.I., les coureurs suivants doivent se présenter quotidiennement au protocole:

Il s'agit la présence au "podium" a la fin de chaque étape à:

Podium

1^{ère} Classement Général Individuel au Temps

Couleur vine de Rioja

1^{ère} Classement Général du Meilleur Grimpeur

Couleur blanc et carrés bleu

1^{ère} Classement Général de la Combinée

Couleur orange

1^{ère} Classement Général des "Metas Volantes"

Couleur bleu

1^{ère} Classement Général des "Sprints Especiales"

Couleurs rouge, blanc, verte et jaune

1^{ère} Classement Général des Moins-23

Couleur blanc à pois rouge

1^{ère} Classement Général par Equipes

Trophée

Trophée à la combativité (annoncé par radio tour)

Trophée spécial

Trophée Sommet Félix Iglesias

Trophée spécial

Dans le podium final, en outre des maillots et prix déjà cités, seront le seront le deuxième et le troisième dans le Classement Général Individuel au Temps en outre le directeur sportif et les membres de l'équipe ayant remporté le Classement Général par Equipes.

Ils se présenteront dans un délai de maximum de dix minutes après leur arrivée.

Article 12. PENALITES.

Le barème de pénalités de l'U.C.I. est le seul applicable.

Article 13. Tous les cas non prévus dans le présent Règlement seront résolus conformément au Règlement du Sport Cycliste de l'U.C.I., selon les cas.

Article 14. Selon les dispositions prévues aux articles 1.1.006 et 1.1.022 des règlements U.C.I. tous les coureurs engagés, tous les suiveurs et personnel technique des Groupes Sportifs devront être assurés contre les accidents pouvant intervenir au cours de l'épreuve et leurs conséquences en matière de responsabilité civile, de frais médicaux, d'hospitalisation et de rapatriement vers leur domicile.

L'organisation ne se tient pas responsable des accidents qui peuvent être cause ou victimes les coureurs ainsi que les suiveurs de l'épreuve, ni des dettes qu'ils pourraient contracter au cours de celle - ci.

ANNEXE: BARÈME DES PRIX. Chacun des prix pourra être considéré obtenu et partagé par parties égalités pour tous et chacun des membres participants à l'épreuve qui appartiennent au même groupe sportif que le coureur qui a obtenu la classification qui doit droit au prix.

Cachet et Signature
L'Entité Organisatrice

Cachet et Signature
La Fédération Territoriale



Cachet et Signature
Commission Technique du Conseil de Cyclisme Professionnel
de la Royale Fédération Espagnole de Cyclisme

Rédigé à Logroño au 8 Mars 2010

Note: On s'adresseront dûment cachetés et signés au CCP six copies du Règlement, en cas que l'épreuve se déroule par plusieurs autonomies, il sera nécessaire adresser en plus des mentionnées ci-dessus, tant des copies comme autonomies par lesquelles se déroule l'épreuve.



Club Ciclista Logroñés



 75 ANIVERSARIO

Paseo Francisco Sáenz Porres, 1-3 bajo · 26009 Logroño · Tel 941 246 591 y Fax. 941 257 849

www.clubciclistalogrones.es
www.vueltaalarioja.es